

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE SUISSE DE  
PEDAGOGIE MUSICALE SSPM-VAUD**

**Samedi 29 janvier 2011 à 17.30 h**

**À la salle d'audition du Conservatoire de Vevey-Montreux-Riviera, site de VEVEY**

La Présidente, Marie-Hélène Piotet, ouvre la séance à 17.40 h. Elle remercie Jean-Claude Reber, directeur du Conservatoire de Vevey-Montreux-Riviera qui a bien voulu nous permettre de tenir notre assemblée générale en prolongement du séminaire sur le rythme. Elle salue les 17 membres présents, soit :

du comité : Marie-hélène Piotet, présidente  
Elisabeth Nagy, vice-présidente,  
Angelo Lombardo, trésorier,  
Thérèse Durrer, secrétaire,  
Lise Rapin, membre-adjointe

Membres : Claire Grin, Loriana Brocard, Josef Rychtecky, Véra Dollé, Christian Rätz, Marie-Hélène Essade Mariaux, Serge Charlet, Lorris Sevhonkian, Sylvie Collongeat, Marc-Henri Aubert, Nicole Chanson et Vanda Brauner Stern.

Elle salue particulièrement la présence de Claire Grin, membre du Comité Central

57 membres ont pris la peine de s'excuser : Denis Beuret, Catherine Bertinotti, Yvonne Perrin, Anne-Sylvie Schmid, Marinette Schwab, Béatrice Euler, Karin Bracher, Dominique Schaub, Marcia Dipold, Gilberte Kury, Alba Cirafici, Marie-José d'Alboni, Irène Gaudibert, Elise Peytregnet, Catherine Roulet, Bernard Suter, Christine Burdel, Esther Nussbaumer, Dominique Delpierre, Fabio Maffei, Suzanne Perrin-Goy, Anne-Marie Jaquerod, Sandrine Perroud, Colette Vauthey, Cécile Zay, Gisela Maier, Lucette Volken, Rahel Bestgen, Marjorie Pfister, Patrick Marguerat, Sophie Sciboz, Ophélie Caillaux, Anne Ramoni, Anne-Lise Théodoloz, Nicole Bloch, Elena Tanner, Sophie Zimmermann, Carole Collaud, Heidi Molnar, Carole de Grandi, Marlise Gerber, Pierre Gross, Bertrand Schlunegger, Anne-Lise Vuilleumier, Muriel Prin Schibler, Ginette Burgat, Sirvart Kazandjian, Maria Anitua, Ekaterini Kabakli, Heidi Bovey, Elisabeth Greppin-Péclat, André Locher, Theo Gafner, Katarina Begert, Liliane Flach, Ferline Stüdi, Thalia Perry et Anne-Lise Théodoloz.

**Point 1) :** Nous nommons **Marc-Henri Aubert**, scrutateur de l'assemblée.

**Point 2) :** Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 janvier 2010 est approuvé.

**Point 3) :** Nous rendons hommage à Madame **Delly Goumaz-Meystre**, décédée durant l'année écoulée.

Nous avons enregistré 10 démissions et 13 admissions qui sont, par ordre alphabétique :

Marie-Claire Bettens, Vevey (Flûte à bec)  
Denis Beuret, Semsales (Trombone) - excusé  
Jean-Claude Cariage, Lausanne (chant)  
Evelyne Chappuis, Courtaman (Violon)  
Julien de Grandi, Préverenges (Violon)  
Véra Dollé, Commugny (Piano)  
Nathalie Folliot, Lausanne (Piano)  
Sylvie Gruber, Chexbres (Piano)  
Ildiko Jennah Kiss, Chernex (Basson)  
Ekaterini Kabakli, Lausanne (Piano et clavecin) – excusée  
Gisela Maier, Lausanne (Flûte traversière) – excusée  
Sylvain Tissot, Léchelles (Accordéon)  
Sébastien Vonlanthen, Lausanne (Piano et orgue)

Nous applaudissons Véra Dollé présente à l'assemblée.

L'effectif de la section Vaud est de 238 membres.

**Point 5 : Rapport de la présidente du trésorier et des vérificateurs des comptes.**

La présidente étant aphone, c'est Lise Rapin qui nous lit son rapport que nous citons ci-après. Mais avant, elle gratifie chaque membre du comité d'une superbe rose et d'une délicate attention ce qui est très apprécié.

« En assistant toute à l'heure au séminaire organisé par l'ASMP sur les 4Y, je pensais qu'en tant que musiciens, nous avons la chance d'être concernés par tellement de champs d'activités variées, et que nous pouvons en permanence nous enrichir. Cela rythme notre activité de musicien, de concertiste et de pédagogue.

Notre métier est si passionnant et l'investissement que nous y mettons difficilement quantifiable. Ainsi à la SSPM, notre activité est centrée sur la pédagogie. Nous transmettons un savoir faire et cette transmission exige du temps et de la patience pour atteindre le Parnasse. Merci à vous pédagogues présents ce soir qui contribuez à cette transmission de savoirs.

Que pouvez-vous pour la SSPM et que peut la SSPM pour vous? Une association réunit des personnes avec des buts définis. La SSPM-Vaud est un point d'ancrage pour nombre de musiciens, aux bases solidement établies. Examens, auditions, palmarès sont organisés chaque année avec succès grâce à votre travail mais aussi à celui d'un comité bénévole, qui oeuvre à maintenir coûte que coûte la qualité de notre travail.

La vie associative a des limites toutefois, quand un comité ne peut pas offrir plus actuellement à cause d'une carence de membres et que les membres de l'association peinent à s'investir plus. Je souhaite que les forces vives constituant la SSPM se rencontrent et poursuivent cet investissement.

Les trois prochaines années seront des années où la SSPM devra se positionner par rapport à la LEM qui devrait entrer en vigueur en janvier 2012. Cet immense espoir d'une reconnaissance du travail de pédagogue par l'Etat de Vaud nous demande de rester présents dans les débats et de nous positionner comme alternative pour les élèves qui ne seront plus ou qui ne voudront plus suivre des cours dans une école subventionnée.

La vie de notre association doit s'enrichir des personnalités qui la constituent et qui reprendront le flambeau. Cultiver le goût du changement et non de l'immobilisme est important. »

La présidente poursuit son rapport en relatant les activités durant l'année 2010. Elle signale que parmi les nouvelles demandes d'adhésion certaines proviennent de professeurs diplômés à l'étranger et aussi des HEM.

Nous avons continué à organiser les auditions et les examens. Il y a eu 2 auditions d'élèves tous degrés ainsi qu'une audition d'élèves avancés (certificat et au-delà). Les examens annuels ont eu lieu fin mai début juin à Montreux à l'auditorium du Conservatoire de Vevey-Montreux-Riviera et au Grand Studio du Conservatoire de Morges. Nous remercions vivement ces deux institutions pour leur hospitalité. Ils ont réunis 47 élèves présentés par 19 professeurs. Une candidate s'est présentée pour l'entrée en certificat supérieur de piano. A ce sujet nous devons adapter nos règlements de ce certificat supérieur et les calquer sur ceux du Conservatoire de Lausanne.

Nous avons eu 7 candidats au certificat non professionnel de l'AVCEM, 5 d'entre eux ont réussi, il s'agit de Sophie de Luze et Laureline Henchoz de la classe de violon d'Anne-Marie Jaquerod, de Brigitte Dittus et Kathrin Trippel de la classe de chant de Dominique Delpierre et de Jean-Charles Spring de la classe de piano d'Aline Bichsel.

Un concert réunissant 4 étudiants professionnels a été organisé dans le cadre des Concerts à la Goulue et a eu beaucoup de succès.

La SSPM-Vaud collabore toujours activement avec le Centre Pédagogique Romand CPR en soutenant financièrement ses activités annuelles et ponctuelles. Pour 2010 nous soutenons conjointement avec le Conservatoire de l'Ouest Vaudois COV, le projet qui présentera le theremin.

**Activités actuelles** : Nous suivons de près l'évolution de l'élaboration de la loi sur les écoles de musique la LEM. Celle-ci devrait voir le jour en 2012.

La SSPM-Vaud a créé un partenariat individuel avec l'AVEM-SSP, permettant à ses membres de s'affilier et d'obtenir des prestations syndicales minimum pour la somme de Fr. 60.—par année. Pour le moment, 10 membres se sont affiliés de cette manière. Il s'agit plus d'une volonté de solidarité entre musiciens pédagogues, mais la SSPM continuera à proposer cette alternative à ses membres.

La présidente évoque les problèmes de recrutement au sein des comités. Diverses propositions ont émané des sections lors de la Conférence des Présidents. L'investissement pour la vie associative peine à séduire et se tarit. Elle nous encourage tous ici présents à nous investir même si la SSPM-Vaud doit aussi offrir plus pour l'encadrement de ses membres.

La présidente termine en remerciant avec beaucoup de chaleur tout le comité qui lui a permis de rester en retrait cette année 2010 en raison de ses problèmes de santé. Elle rappelle que sans cet investissement bénévole, la SSPM-Vaud ne serait plus la première de classe et celle que les autres sections de Suisse envient.

**Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes**: Angelo Lombardo nous présente les comptes de l'exercice ainsi que le bilan. Les finances sont très saines. L'excédent est de Fr. 4'961.50. Mesdames Nicole Chanson et Françoise Guignard ont procédé à la vérification des comptes. **Nicole Chanson** nous présente le rapport des vérificatrices des comptes qui en ont constaté l'exactitude et la parfaite tenue. Elles proposent de donner décharge au trésorier. Les comptes et le rapport de vérification sont acceptés par l'assemblée.

**Point 5 – Election du-de la – président-e- et des membres du comité pour l'exercice 2011-2013**: Dans le but de diversifier l'appartenance instrumentale des membres du comité nous avons pris contact avec des membres chanteurs et violoniste pour compléter l'effectif du comité. **Serge Charlet** a répondu favorablement pour présenter sa candidature. La vice-Présidente nous présente son curriculum vitae. Serge Charlet est le violoniste du trio à corde Lenitas avec lequel il donne des concerts en Europe et en Asie. Il a étudié dans les conservatoires de Lausanne, Genève et Budapest. Il a enseigné le violon au conservatoire Bela Bartok et à l'Académie Franz Liszt. Serge Charlet est élu à l'unanimité. La Présidente et les autres membres du comité acceptent une réélection. Le comité se compose donc comme suit :

Présidente : Marie-Hélène Piotet  
Vice-Présidente : Elisabeth Nagy  
Trésorier : Angelo Lombardo  
Secrétaire : Thérèse Durrer  
Membre adjointe : Lise Rapin  
Membre adjoint : Serge Charlet

Les délégués pour les prochaines Assemblées des Délégués sont principalement issus du comité. Notre effectif nous donne droit à 4 délégués qui sont :

Marie-Hélène Piotet, Elisabeth Nagy, Lise Rapin, Marc-Henri Aubert  
Suppléante : Thérèse Durrer

**Point 6 – Election des vérificateurs de comptes :** Nous nommons : **Françoise Guignard** 1<sup>ère</sup> vérificatrice, **Elisabeth Rozeboom** 2<sup>ème</sup> vérificatrice, **Marie-Hélène Essade**, suppléante. Nous les remercions d'avoir bien voulu accepter ce mandat.

**Point 7 :** L'assemblée entérine la **nomination des experts** suivants pour la session d'examens 2010 :

Enrico Camponovo, Lausanne, pour le piano  
Jean-Luc Follonier, Sion, pour le chant  
Mireille Mercanton, Gy, pour le violon  
Carine Sarrasin-Papaux, St-Prex, pour le violoncelle.

Nous continuerons d'utiliser les **morceaux imposés** choisis par le Conservatoire de Lausanne pour le piano, le violon et le violoncelle. Les professeurs de chant se réunissent pour choisir les morceaux en fonction des tessitures de leurs élèves. La **commission d'examens** est constituée de la secrétaire, de la présidente et de Lise Rapin pour les classes de chant.

**Point 8 – Fixation de la cotisation annuelle :** A la suite de la votation favorable de l'Assemblée des Délégués (AD), la cotisation annuelle est passée à Fr. 110.— pour le CC dès 2011. La part de la section Vaud est inchangée soit Fr. 50.—, soit un total de Fr. 160.—

**Point 9 – Propositions du comité :** Sous ce point nous donnons la parole à Claire Grin, membre du Comité Central. Claire Grin apporte les salutations et les vœux du Comité central pour une heureuse année 2011. Elle aborde ensuite quelques points d'intérêt général pour la SSPM.

**a) Initiative "Jeunesse et Musique" :** Les discussions lors des sessions des chambres fédérales de l'automne 2010 ont abouti aux conclusions suivantes: Le Conseil national a décidé de soutenir l'initiative, s'opposant ainsi à la position du Conseil Fédéral. Le Conseil des États n'a pas suivi le National, mais a proposé de rédiger un contre projet. Le comité d'initiative et un groupe de soutien présidé par Mme Egerszegi attendent de voir ce nouveau projet pour décider s'il est acceptable ou non. Les choses sont donc en suspens pour le moment et la date de la votation probablement retardée.

**b) Message du Conseil fédéral sur la culture :** Le CC a envoyé une lettre au Conseiller fédéral D. Burkhalter, pour prendre position par rapport au message de la confédération sur la culture. Cette lettre insiste sur le fait que, en dépit de quelques efforts consentis, la musique reste le parent pauvre du domaine culturel et que le soutien fédéral se limite à des actions subsidiaires. Les 0.5 millions prévus au budget par année ne correspondent pas à l'ampleur des activités musicales déployées dans notre pays, notamment au niveau de la formation. La SSPM demande: une réévaluation des montants alloués, au triple des sommes budgétisées. La lettre évoque aussi la nécessité pour la confédération de se donner une base constitutionnelle, afin d'élargir ses compétences en matière de soutien à la formation musicale. Elle mentionne encore les conditions salariales précaires des musiciens en tant qu'acteurs culturels.

**c) Diminution des effectifs due au vieillissement :** Il est essentiel de trouver une solution au problème financier créé par les départs suite à la retraite, ou par la libération de cotisations des membres actifs dans la SSPM à partir de 30 ans de sociétariat. La baisse des revenus, provoquée par ces deux faits, pourrait dans un futur proche compromettre sérieusement l'avenir de notre association. Ce sujet a été longuement discuté à la CP de l'automne. Les présidents ont souhaité que l'on trouve un modus vivendi pour alléger les cotisations des membres à l'AVS, en créant une nouvelle catégorie de membre retraité.

Par contre ils ont refusé de renoncer à la libération de cotisations pour les membres qui sont depuis 30 ans à la SSPM.

**Le CC propose un amendement des statuts qui sera discuté à l'assemblée des délégués au mois de mars. Le CC souhaite que le passage du statut de "membre actif" à celui de "membre retraité" ne soit possible que sur demande de la personne intéressée.**

**d) ASMP** : Le Conseil de fondation a décidé de prolonger de deux ans la filière des études professionnelles SSPM, exclusivement pour des étudiants qui souhaiteraient faire un deuxième diplôme ou pour des étudiants devant accomplir une formation préparatoire.

Le CC a également décidé de soutenir le CPR en allouant une somme de Fr. 4000.-- à l'intention du directeur, pour la conception et l'élaboration de projets liés à la formation continue.

Il y a quelques bonnes nouvelles à signaler: en particulier le succès de la **banque de données pour l'enseignement privé**. **Les membres inscrits ne doivent pas oublier de se réinscrire chaque année.**

Claire Grin félicite le comité du groupe vaudois pour la bonne marche des affaires et forme des vœux pour la suite de ses activités.

Nous donnons également la parole à **Lorris Sevhonkian, Directeur du CPR** qui nous en donne des nouvelles. Grâce au soutien accru de la SSPM, il peut envisager le long terme. Les activités vont continuer à se développer en Suisse allemande en particulier en collaborant étroitement avec le Centre Pédagogique d'Aarau. La formation continue est un des axes centraux du Centre avec bien sûr le suivi des étudiants. Les plans d'études Bachelor vont demander au CPR d'organiser des cours spécifiques à cette formation mais elle va continuer d'être à l'écoute des membres de la SSPM pour le choix des activités spécifiques. La SSPM-Vaud est un partenaire très important pour le CPR, qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

En ce qui concerne la **LEM**, Lorris Sevhonkian nous informe que le projet de loi sur les écoles de musique LEM arrive en fin de consultation par une commission du Grand Conseil. Un consensus politique semble se dégager autour du projet qui sera présenté prochainement en plenum (Grand Conseil) avec des amendements. Les perspectives d'entrée en vigueur pour janvier 2012 semblent se concrétiser et cette année 2011 pourrait bien apporter un changement capital dans les conditions de travail de nombreux enseignants du canton.

**Point 11 – Propositions individuelles** : Néant.

**Point 12 – Divers** : Nous distribuons des prospectus contenant le programme complet des séminaires du CPR de cette année. Ainsi qu'un prospectus émanant du Conservatoire de musique neuchâtelois qui propose un camp d'orchestre en collaboration avec le Neuchâtel International Fantastic Film Festival.

Séance levée à 18.35 h. Nous offrons un apéritif aux membres présents, celui fut si copieux que personne n'a désiré le poursuivre par un repas.

La secrétaire  
Thérèse Durrer